



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles.

Date de la convocation : 08/10/2024

Date de la publication : 08/10/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - SICARD Christine - VALADE Pierre - DALL'ANESE Lisa - BROUILLON Monique - COUZIGOU Laurent - TILLOS Marie-Hélène - DE MARCHI Céline.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme RESSES Lisa, DILMAN Patrick, ALLARD Aurélie, BAGES-LIMOGES Carine, MILANESE Antoine.

Absents : M. Mme.

Procurations : Mme RESSES Lisa à DALL'ANESE Lisa
M. DILMAN Patrick à POLONI Pascal
Mme ALLARD Aurélie à BELLOC Brigitte

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18

Procurations : 3

Votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 097/2024 OBJET : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE SUITE A OBTENTION D'UN EXAMEN.

Monsieur le maire informe l'assemblée que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture

047-214702334-20241014-097_2024-DE

Reçu le 15/10/2024

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité, il est exposé au Conseil Municipal :

- Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de la validation des tableaux annuels effectuée par le service instructeur de la cellule Carrières du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE

❖ La création, à compter du **1^{er} Novembre 2024**, de l'emploi permanent suivant :

- **1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.**

PRECISE

▪ Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 15/10/2024 et de l'affichage en date du 15/10/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.